

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2018

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 830

présenté par  
Mme Dubost et M. Lescure

-----

### ARTICLE 61 OCTIES

À la seconde phrase l'alinéa 10, substituer aux mots :

« quotité du capital social »

les mots :

« fraction du capital social qui n'est pas ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.